



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

loyers

Question écrite n° 102802

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur ses récentes déclarations concernant les loyers des petites surfaces. Bien évidemment, ces mesures n'ont pas pour objectif de stigmatiser le micrologement qui constitue dans les grandes villes comme Paris une offre intéressante, notamment pour les étudiants et les jeunes qui débutent dans la vie active. Au contraire, ces mesures visent à modérer les loyers abusifs pratiqués par certains bailleurs, qui louent leur bien à des tarifs pouvant atteindre 90 euros le mètre carré. Néanmoins, il est nécessaire de veiller à ce qu'une réglementation trop stricte et éloignée des réalités du marché ne vienne dissuader certains propriétaires de louer leurs biens en les laissant inoccupés. Dans une région comme l'Île-de-France, où la demande de logements reste bien supérieure à l'offre, ce type de repli serait des plus dommageables. Aussi, il lui demande que ces mesures s'accompagnent de garanties pour les propriétaires afin qu'il reste avantageux pour eux de mettre leurs biens en location.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102802

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2654

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)